



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2015 A 19h30

Le Conseil Municipal du MÉE-SUR-SEINE s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, le jeudi 28 mai 2015 à 19h30

Présidé par le Maire, M. VERNIN, les Conseillers Municipaux étaient présents, excusés ou représentés.

Après la désignation de Monsieur Fabien FOSSE en qualité de Secrétaire de Séance, Monsieur le Maire a soumis aux Conseillers Municipaux, les dossiers suivants :

1	Désignation du Secrétaire de Séance : adopté à l'unanimité
2	Service Public de distribution d'eau potable : approbation du choix du délégataire et autorisation donnée au Maire de signer le contrat de Délégation de Service Public (DSP) : adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN-pouvoir à M. R. SAMYN, M. AYINA et Mme L. CADET) Approbation du choix de la société Lyonnaise des Eaux France (LDE) comme Délégataire du service public de distribution d'eau potable de la Ville du Mée-sur-Seine à compter du 1 ^{er} juillet 2015 sur la base de son offre optionnelle obligatoire relative à la télérelève des compteurs des abonnés pour une durée de neuf ans et six mois, soit une échéance au 31 décembre 2024. Approbation du contrat de délégation et du règlement du service public de distribution d'eau potable. Autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de DSP avec LDE et toutes pièces afférentes à cette affaire, sous réserve d'une décision juridictionnelle.
3	Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 11 mars 2015 et 9 avril 2015 : adopté à l'unanimité pour le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2015 et reporté à la prochaine séance pour le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2015.
4	Décisions prises par M. le Maire du 25 mars au 23 avril 2015 : a pris connaissance
5	Désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Marc Jacquet de Melun : adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN-pouvoir à M. R. SAMYN, M. AYINA et Mme L. CADET) Désignation de Madame Florence CAMPS, installée dans les fonctions de Conseillère Municipale au Conseil Municipal du 18 décembre 2014 et déléguée à la santé, en remplacement de Madame Anne MORIN au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Marc Jacquet de Melun.
6	Avenant n°1 au contrat de bail conclu avec les Foyers de Seine-et-Marne (FSM) pour les anciens locaux de la police nationale situés 153 Allée de la Gare – Fin anticipée : adopté à l'unanimité Approbation de la fin anticipée du bail (date effective au 31 mai 2015) liant la commune à l'entreprise Les Foyers de Seine-et-Marne pour des locaux situés au 153, allée de la Gare et anciennement occupés par les services de la Police Nationale. Approbation du projet d'avenant n°1 au contrat de bail relatif aux locaux susvisés et autorisation à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au contrat de bail.
7	Autorisation de signer deux « lettres d'accord » en vue d'une indemnisation des sinistres causés par les intempéries de juin 2014 : adopté à l'unanimité A la suite d'intempéries, la commune a constaté puis déclaré auprès de son assureur « GAN » deux sinistres touchant notamment les serres situées 699, avenue des Régals (sinistre du 10 juin 2014) et divers autres bâtiments communaux (sinistre du 9 juin 2014), pour une prise en charge des dommages au titre de la garantie « grêle et bris de glaces ». Dans ce cadre, l'assureur a fait parvenir deux « lettres d'accord » à signer correspondants aux deux sinistres précités en vue d'obtenir l'indemnisation d'un montant total de 252 529,31 €.
8	Constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) et les communes adhérentes à la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information (DMSI) : adopté à l'unanimité La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) et treize de ses Communes membres ont souhaité mutualiser leur service informatique dans un souci d'optimisation et d'amélioration de leur organisation interne. L'article 5.2 de la convention de mutualisation prévoit que les communes continuent à acheter les matériels, et qu'un groupement de commandes permanent est organisé pour ces achats. Afin de pouvoir mettre en place ce dispositif, il s'avère nécessaire que chaque membre du groupement signe la convention constitutive de ce groupement.
9	Tarifs municipaux 2015-2016 : adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN-pouvoir à M. R. SAMYN, M. AYINA et Mme L. CADET) Application aux tarifs 2015-2016, du taux d'inflation constaté sur l'année 2014 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), soit 0,9%, conformément à ce qui a été annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire et du vote du Budget Primitif 2015. A noter cependant que certains tarifs restent fixes ou sont arrondis afin de faciliter les encaissements.

	Les tarifs de la Petite Enfance restent, quant à eux liés à l'évolution des barèmes de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Les tarifs de l'Ecole de Musique et de Danse sont réévalués de 2,5%. Enfin, paiement des duplicatas de livret de famille ainsi que toute facture papier. Par ailleurs, une caution de 500 € sera demandée à tout emprunteur de matériel type barnum, plancher...
10	Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2013 : a pris connaissance Rapport qui retrace les actions de Développement Social Urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de ce financement dans le cadre de la Politique de la Ville. En 2013, la Dotation Urbaine de Solidarité s'est élevée à 3 286 913 €.
11	Convention de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par Mr le Maire : adopté à l'unanimité La procédure dite du « rappel à l'ordre » donne au Maire, sur la base de ses pouvoirs de police, la possibilité de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre des auteurs responsables d'actes d'incivilités dans les quartiers de la commune et constitue également une alternative à la verbalisation des auteurs des troubles mineurs à l'ordre public. La mise en place de ce rappel à l'ordre est une des actions visées par la Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance (STSPD) de la Ville validée le 4 juin 2013 en séance plénière du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD).
12	Agrément Relais Assistantes Maternelles (RAM) et financement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) 2015-2018 : adopté à l'unanimité Approbation de la création d'un demi-poste supplémentaire d'animatrice du RAM situé au sein de la Maison de la Petite Enfance. Sollicitation du concours financier de la CAF, pour la période du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018, intégrant cette création de poste. Autorisation à M. le Maire de déposer les dossiers de demandes de subventions correspondantes, et à signer tout document afférent.
13	Demande de subvention 2015 Fonds E.CO.LE : adopté à l'unanimité Sollicitation auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne d'une subvention de 12 202.00 € HT pour la réalisation des travaux éligibles aux nouveaux critères d'attribution du Fonds E.CO.LE, dont la programmation est inscrite dans le Budget Primitif 2015, et représentant un total Hors Taxe de 40 674.89 €. Autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y afférent, dont la convention attributive de subvention.
14	Aménagement de 5 points d'arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite : adopté à l'unanimité En concertation et accord avec la commune, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) a décidé dans le cadre de la mise en accessibilité des transports en commun aux personnes à mobilité réduite, de procéder à l'aménagement de 5 points d'arrêt de bus répartis sur l'ensemble du territoire de la ville de Le Mée-sur-Seine : Arrêt de bus Elsa Triolet A – Arrêt de bus Elsa Triolet B – Arrêt de bus Giono A – Arrêt de bus Giono B – Arrêt de bus Lavoisier. Approbation de la convention ayant pour objet d'une part de préciser les équipements à réaliser et de déterminer les modalités d'entretien ultérieur de ces mêmes ouvrages et équipements, à l'exception des plans relatifs à l'arrêt Elsa Triolet B. Dit que l'arrêt Elsa Triolet B devra être maintenu à son emplacement actuel, comme cela est d'ailleurs prévu à l'article II de ladite convention. Autorisation à Monsieur le Maire de la signer.
15	Convention 2015 d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) : adopté à l'unanimité Approbation de la convention d'adhésion pour 2015 proposée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne qui définit les modalités de financement et de fonctionnement du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) et autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention correspondante ainsi que tout document y afférent. Autorisation à Monsieur le Maire de verser auprès d'INITIATIVES 77 la contribution pour 2015 de 6 238 €, au titre du F.S.L., soit 0.30 € par habitant, sur la base de la population légale comptabilisée par l'INSEE au 1 ^{er} janvier 2012 (soit 20 794 habitants), fixé selon le mode de calcul validé par le comité directeur du F.S.L. de Seine-et-Marne.
16	Cessions à l'euro symbolique Rue du Murger Papillon pour régularisation : adopté à l'unanimité Autorisation de la cession à l'euro symbolique au profit de Monsieur OLIVON, Monsieur et Madame FESNEAU ainsi que Monsieur et Madame DEGOUTTE, pour la partie de terrain bordant la rue du Murger Papillon dont ils ont toujours eu la jouissance ; ceci dans le respect des clôtures existantes et de mandater Maître Pierre-Alain LE GAL notaire, afin de dresser l'acte correspondant à la charge de ces riverains.
17	Acquisition d'un studio sis 257, allée de la Gare appartenant aux conjoints MANDJEE REHAMTULAH : adopté à l'unanimité Acquisition d'un studio appartenant aux conjoints MANDJEE REHAMTULAH d'une surface de 28 m ² environ, sis 257, allée de la Gare, cadastré section BI n°70, formant le lot n°111 au cinquième étage, appartement 508, pour un montant de 35 000 €. Autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette acquisition.
18	Contrat d'objectifs et de moyens 2015 avec l'Espace CORDIER-MJC : adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN-pouvoir à M. R. SAMYN, M. AYINA et Mme L. CADET) Le contrat institue les modalités des relations entre la Ville du Mée-sur-Seine et l'Espace Cordier-MJC . Il fixe le cadre dans lequel les actions seront exécutées et définit les moyens mis à la disposition de l'association (subventions, locaux et personnel) en vue d'assurer leur mise en œuvre. Approbation du contrat d'objectifs et de moyens 2015 et autorisation à Monsieur le Maire de le signer avec ses avenants.
19	Demande générale de subventions pour le Musée Henri CHAPU : adopté à l'unanimité Vu la possibilité d'obtenir des subventions et des participations de l'État et/ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France et/ou du Conseil Régional d'Île-de-France et/ou du Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour tout dossier d'exposition, de restauration ou d'acquisition.
20	Compte rendu du Conseil communautaire du 30 mars 2015 : a pris connaissance

21	Informations diverses
22	Questions diverses

Avant de clore la réunion, M. VERNIN s'est livré à la traditionnelle séance de questions de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux.

La séance a été levée à 22h00 mn.

M. le Maire a ensuite donné la parole au public.

Le Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne




Franck VERNIN